

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GUÉMENE-PENFAO – SOCIÉTÉ PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 en date du 18/02/2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guémené-Penfao, pendant une période de 33 jours du 15 mars 08h30 au 16 avril 2021 à 16h15 inclus, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guémené-Penfao.

Monsieur Michel Monier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guémené-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n°4 :

— Lundi 15 mars 2021	de 08h30 à 12h15
— Mardi 23 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Samedi 27 mars 2021	de 09h00 à 12h00
— Mercredi 31 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Vendredi 09 avril 2021	de 08h30 à 12h15
— Vendredi 16 avril 2021	de 13h30 à 16h15

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guémené-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao.enquetepublique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guémené-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guémené-Penfao (22 Place de L'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guémené-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : carriere-de-tahun-guemene-penfao@enquetepublique.net ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao.enquetepublique.net>). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guémené-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrières-« La Guérinière » – BP 37 095 – 35 370 Argentre-du-Plessis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.